

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1609**8 novembre 2002****SOMMAIRE**

Arti Licence S.A., Luxembourg	77228	Majentel S.A., Luxembourg	77187
Brockford Developments, S.à r.l., Luxembourg ..	77212	Mettingham Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	77194
Chatka International S.A., Luxembourg	77190	Midev S.A., Luxembourg	77186
Crystal Blue Holding S.A., Luxembourg	77186	Montecaro Holding S.A., Luxembourg	77186
CWE Management Holdings, S.à r.l., Luxembourg ..	77196	Norwest Union S.A., Luxembourg	77229
CWE Property Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	77225	Paradimmo S.A., Luxembourg	77210
Denton Properties, S.à r.l., Luxembourg	77195	PBZ Lux S.A., Luxembourg	77229
Elterberg S.A., Luxembourg	77191	(La) Pierre Luxembourgeoise S.A., Luxembourg ..	77230
Equinox Investment Company S.C.P.A., Luxembourg ..	77212	Roast, S.à r.l., Luxembourg	77197
Euromel Investments S.A., Luxembourg	77230	Rushmere Properties, S.à r.l., Luxembourg	77194
European Auto Components, S.à r.l., Luxembourg ..	77190	S.E.C. S.A., Luxembourg	77231
European Sporting Goods, S.à r.l., Luxembourg ..	77190	Salon Creativ Coiffeur Anja, S.à r.l., Wasserbillig ..	77187
Financial Corporation International Holding S.A., Luxembourg ..	77231	Savint Holding S.A., Luxembourg	77188
Financial Corporation International Holding S.A., Luxembourg ..	77232	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	77189
Financial Corporation International Holding S.A., Luxembourg ..	77232	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	77189
Financière Versailles, S.à r.l., Luxembourg	77218	SC-ER Special Opportunity Holdings S.A., Luxembourg ..	77226
Gartner Immobilien Gesellschaft S.A., Luxembourg ..	77227	Sea Pilot Investments S.A., Luxembourg	77196
Gaulinvest, S.à r.l., Luxembourg	77203	Security Capital European Services S.A., Luxembourg ..	77189
Hardwick Properties, S.à r.l., Luxembourg	77195	Security Capital (EU) Management Holdings S.A., Luxembourg ..	77225
Huislux S.A., Luxembourg	77228	Shelton Properties, S.à r.l., Luxembourg	77193
Immobiliare Invest S.A., Luxembourg	77197	Shenzie S.A., Livange	77204
Immobiliare Invest S.A., Luxembourg	77197	Sixty Wall Street, S.à r.l., Luxembourg	77187
Immobilière Générale des Pays-Bas S.A., Luxembourg ..	77228	Société Luxembourgeoise de Leasing BIL-Lease S.A., Luxembourg ..	77213
208 Installation S.A., Windhof	77199	Société Luxembourgeoise de Leasing BIL-Lease S.A., Luxembourg ..	77213
J.P. Morgan Capital Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	77186	Starston Investments, S.à r.l., Luxembourg	77192
Listar S.A., Luxembourg	77230	Stradbroke Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	77193
London and Henley, S.à r.l., Luxembourg	77226	T.L.L. S.A., Bettembourg	77227
Lux-Hopt, S.à r.l., Luxembourg	77208	Thelverton Developments, S.à r.l., Luxembourg ..	77192
Lux-Hopt, S.à r.l., Luxembourg	77209	Thornham Developments, S.à r.l., Luxembourg ..	77191
M.A.P. Invest S.A., Luxembourg	77229	TL Fleurs S.A., Luxembourg	77206
Magenda-J S.A., Luxembourg	77188	United PRN Holdings, S.à r.l., Luxembourg	77224
Magenda-J S.A., Luxembourg	77188	Valadret, S.à r.l., Bereldange	77198
Magenda-J S.A., Luxembourg	77188	Valadret, S.à r.l., Bereldange	77199
Majentel S.A., Luxembourg	77187	Vantico International S.A., Luxembourg	77214
		Waicor Investment Corporation S.A., Luxembourg ..	77227
		Wiretel International S.A., Luxembourg	77191

CRYSTAL BLUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 88.482.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration du 2 septembre 2002

En conformité avec l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, avec effet au 14 octobre 2002.

Pour réquisition et publication
Extrait sincère et conforme
CRYSTAL BLUE HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 92, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73050/780/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J.P. MORGAN CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 78.868.

Extrait de la décision des Gérants du 2 septembre 2002

En conformité avec l'article 4 des statuts, Monsieur Jean-Marc Faber et Monsieur Puneet Gulati, Gérants, décident de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, avec effet au 14 octobre 2002.

Pour réquisition et publication
Extrait sincère et conforme
J.P. MORGAN CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 88, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73075/780/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

**MIDEV S.A., Société Anonyme,
(anc. CERSINVEST S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 57.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 86, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIDEV S.A. (anc. CERSINVEST S.A.)
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(73160/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

MONTECARO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 44.266.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg, le 25 septembre 2002

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2002 que la démission de Messieurs Roeland P. Pels, Dirk C. Oppelaar et Madame Anne Compère en tant qu'Administrateurs est acceptée et décharge leur est accordée pour l'exécution de leur mandat.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73163/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

MAJENTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.599.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Signature.

(73088/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

MAJENTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.599.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Signature.

(73089/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

SIXTY WALL STREET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 79.215.

Extrait de la décision des Gérants du 2 septembre 2002

En conformité avec l'article 4 des statuts, Monsieur Jean-Marc Faber et Monsieur Puneet Gulati, Gérants, décident de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, avec effet au 14 octobre 2002.

Pour réquisition et publication

Extrait sincère et conforme

SIXTY WALL STREET, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 88, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73076/780/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

SALON CREATIV COIFFEUR ANJA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.
H. R. Luxemburg B 62.630.

VERBESSERUNG

Protokoll der Zusammenkunft der alleinigen Gesellschafterin in einer ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten in Wasserbillig den 24. August 2001

Auf der Seite 10590 im Mémorial C Nr. 221 vom 8. Februar 2002, müsste zu lesen sein:

Tagesordnung:

4) Anpassung des Artikel 6 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500) Euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig (125) Euro.

Beschlüsse

Beschliesst die Anpassung des Artikel 6 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500) Euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig (125) Euro.

Luxemburg, den 23. September 2002.

A. Meyer.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 86, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73156/514/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

MAGENDA-J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.936.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Signature.

(73090/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

MAGENDA-J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.936.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Signature.

(73091/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

MAGENDA-J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.936.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 23 mai 2002 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal qu'il a été mis un terme au mandat de commissaire aux comptes de M. Frank McCarroll. La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour MAGENDA-J S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73093/768/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

SAVINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.433.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 septembre 2002 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission de CeDerlux-Services, S.à r.l., de ses fonctions de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société S.P.F.- SOCIETA PROFESSIONALE FIDUCIARIA S.A. avec siège social a Via Nassa 17, 6901 Lugano, Suisse, à partir de l'exercice 2002. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

2. L'assemblée décide de nommer deux administrateurs supplémentaires, Madame Nicole Thommes et Madame Andrea Dany, toutes les deux domiciliées professionnellement au 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg, portant ainsi le nombre des administrateurs à cinq.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 94, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73262/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2010 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 31.996.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration en date du 7 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal que:

- Monsieur Kjell Aamot, administrateur de société, demeurant à Ares Vei 30, 1413 Taarnaasen (Norvège) a démissionné de sa fonction d'administrateur;
- Monsieur Andrew Barron a été coopté par le Conseil d'Administration en date du 7 décembre 2001 pour combler cette vacance.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour SBS BROADCASTING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 2, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73096/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2010 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 31.996.

- Monsieur Andrew Barron a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société en juillet 2002.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour SBS BROADCASTING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 2, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73097/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.514.

Minutes of the Circular Resolutions of the Board of Directors (the «Directors») taken in compliance with the last paragraph of Article 10 of the Articles of Incorporation

Agenda:

1. Acknowledgement of the resignation of Mr. Thomas G. Wattles as a Director of the Company with effect from 17 September, 2002 and co-optation of a new Director with immediate effect in replacement of Mr. Thomas G. Wattles.
2. Miscellaneous.

Whereas

Following the resignation of Mr. Thomas G. Wattles as a Director of the Company with effect from 17 September, 2002, it was proposed to co-opt Ms. Kenneth McNaughton as a Director of the Company with immediate effect for a term to expire at the next General Meeting of Shareholders.

Resolved

to acknowledge the resignation, with effect from 17 September, 2002, of Mr. Thomas G. Wattles as a Director of the Company;

to co-opt Ms. Kenneth McNaughton as a Director in replacement of Mr. Thomas G. Wattles with immediate effect for a term to expire at the next General Meeting of Shareholders.

It was further noted that this co-optation is subject to the approval of the next General Meeting of Shareholders and that discharge to the resigning Director be sought from the next General Meeting of Shareholders.

Date: 19 September 2002.

A. R. Moore Jr. / M. Duke

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73098/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

EUROPEAN SPORTING GOODS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 71.714.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique prises à Luxembourg en date du 19 août 2002

Résolutions de l'associé unique

L'Associé unique décide:

d'accuser réception et d'accepter la démission de Monsieur Anthony Patrick Halligan en sa qualité de liquidateur de la société;

de nommer Monsieur Andrew Blake Miller, Head of Fund Administration, ayant son adresse professionnelle à Londres, 101 Finsbury Pavement, London EC2A 1EJ, en tant que liquidateur de la société.

Luxembourg, le 19 août 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 99, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73081/751/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

EUROPEAN AUTO COMPONENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 61.647.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique prises à Luxembourg en date du 19 août 2002

Résolutions de l'associé unique

L'Associé unique décide:

d'accuser réception et d'accepter la démission de Monsieur Anthony Patrick Halligan en sa qualité de liquidateur de la société;

de nommer Monsieur Andrew Blake Miller, Head of Fund Administration, ayant son adresse professionnelle à Londres, 101 Finsbury Pavement, London EC2A 1EJ, en tant que liquidateur de la société.

Luxembourg, le 19 août 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 99, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73082/751/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

CHATKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 86.293.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 septembre 2002

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Gérard Félix, administrateur de sociétés, demeurant à L'Em-bouchure, à F-45800 Combleux, administrateur-délégué de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 99, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73083/751/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

ELTERBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 48.135.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 27 mai 2002 au siège social

L'Assemblée acte et accepte les démissions de Mademoiselle Jacqueline Avis et de M. John Trevor G. Donnelly de leurs fonctions d'administrateur de la société.

Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Mademoiselle Jacqueline Avis et à Monsieur John Trevor G. Donnelly pour l'exercice de leurs fonctions.

L'Assemblée décide de nommer Madame Jean Sybil Millar, retraitée, demeurant à Sark, Iles Anglo-Normandes et M. Andres Sanchez, employé, demeurant à Panama, République de Panama aux fonctions d'administrateur de la société.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 4, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73086/806/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

THORNHAM DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.984.

Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated 19 September 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., a company with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by

A. Richard Moore, Director,

and by

Laura Hamilton, Director,

acting in its capacity as sole shareholder of THORNHAM DEVELOPMENTS, S.à r.l. with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed, on 26 October 1998.

Following the resignation of Mr. Thomas G. Wattles as manager of the Company, the sole shareholder took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

First resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr. Thomas G. Wattles as manager of the Company with effect from 17 September 2002;

A decision on the discharge shall, however, only be taken at the next annual general meeting of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr. Kenneth MacNaughton as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited term of office.

As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Laura Hamilton

- Kenneth MacNaughton

- A. Richard Moore.

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

By: A. R. Moore

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

By: L. Hamilton

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73099/250/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

WIRETEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.269.

Les comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Reuter.

(73184/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

THELVERTON DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: GBP 10,000.-.**Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.983.*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated 19 September, 2002*

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., a company with registered office at 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by A. Richard Moore, Director, and by Laura Hamilton, Director, acting in its capacity as sole shareholder of THELVERTON DEVELOPMENTS, S.à r.l. with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed, on October 26, 1998.

Following the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company, the sole shareholder took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

First resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company with effect from September 17, 2002.

A decision on the discharge shall, however, only be taken at the next annual general meeting of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Kenneth MacNaughton as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited term of office.

As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- A. Richard Moore

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

A. R. Moore / L. Hamilton

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73100/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

STARSTON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: GBP 10,000.-.**Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.741.*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated 19 September 2002*

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., a company with registered office at 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by A. Richard Moore, Director, and by Laura Hamilton, Director, acting in its capacity as sole shareholder of STARSTON INVESTMENTS, S.à r.l. with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed, on 7 September 1999.

Following the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company, the sole shareholder took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

First resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company with effect from 17 September 2002.

A decision on the discharge shall, however, only be taken at the next annual general meeting of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Kenneth MacNaughton as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited term of office.

As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- A. Richard Moore

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

A. R. Moore / L. Hamilton

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73101/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

SHELTON PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.977.

Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated September 19, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., a company with registered office at 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by A. Richard Moore, Director, and by Laura Hamilton, Director,

acting in its capacity as sole shareholder of SHELTON PROPERTIES, S.à r.l. with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») incorporated under the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed, on October 26, 1998.

Following the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company, the sole shareholder took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

First resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company with effect from September 17, 2002.

A decision on the discharge shall, however, only be taken at the next annual general meeting of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Kenneth MacNaughton as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited term of office.

As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- A. Richard Moore

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

A. R. Moore / L. Hamilton

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73102/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

STRADBROOKE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.634.

Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated September 19, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., a company with registered office at 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by A. Richard Moore, Director, and by Laura Hamilton, Director,

acting in its capacity as sole shareholder of STRADBROOKE INVESTMENTS, S.à r.l. with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed, on June 16, 2000.

Following the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company, the sole shareholder took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

First resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company with effect from September 17, 2002.

A decision on the discharge shall, however, only be taken at the next annual general meeting of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Kenneth MacNaughton as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited term of office.

As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- A. Richard Moore

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

A. R. Moore / L. Hamilton

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73103/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.567.

—
Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated September 19, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., a company with registered office at 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by A. Richard Moore, Director, and by Laura Hamilton, Director, acting in its capacity as sole shareholder of RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l. with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed, on April 19, 2000.

Following the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company, the sole shareholder took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

First resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company with effect from September 17, 2002.

A decision on the discharge shall, however, only be taken at the next annual general meeting of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Kenneth MacNaughton as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited term of office.

As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- A. Richard Moore

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

A. R. Moore / L. Hamilton

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73104/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

METTINGHAM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.148.

—
Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated September 19, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., a company with registered office at 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by A. Richard Moore, Director, and by Laura Hamilton, Director,

acting in its capacity as sole shareholder of METTINGHAM INVESTMENTS, S.à r.l. with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed, on December 1, 1999.

Following the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company, the sole shareholder took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

First resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company with effect from September 17, 2002.

A decision on the discharge shall, however, only be taken at the next annual general meeting of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Kenneth MacNaughton as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited term of office.

As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- A. Richard Moore

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

A. R. Moore / L. Hamilton

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73105/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

HARDWICK PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.163.

Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated September 19, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., a company with registered office at 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by A. Richard Moore, Director, and by Laura Hamilton, Director, acting in its capacity as sole shareholder of HARDWICK PROPERTIES, S.à r.l. with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed, on May 28, 1999.

Following the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company, the sole shareholder took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

First resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company with effect from September 17, 2002.

A decision on the discharge shall, however, only be taken at the next annual general meeting of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Kenneth MacNaughton as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited term of office.

As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- A. Richard Moore

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

A. R. Moore / L. Hamilton

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73106/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

DENTON PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.963.

Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated September 19, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., a company with registered office at 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by A. Richard Moore, Director, and by Laura Hamilton, Director, acting in its capacity as sole shareholder of DENTON PROPERTIES, S.à r.l. with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed, on October 26, 1998.

Following the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company, the sole shareholder took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

First resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company with effect from September 17, 2002.

A decision on the discharge shall, however, only be taken at the next annual general meeting of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Kenneth MacNaughton as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited term of office.

As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- A. Richard Moore

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

A. R. Moore / L. Hamilton

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73107/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.541.

Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated September 19, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., a company with registered office at 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by A. Richard Moore, Director, and by Laura Hamilton, Director,

acting in its capacity as sole shareholder of CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l. with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed, on February 10, 1999.

Following the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company, the sole shareholder took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

First resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company with effect from September 17, 2002.

A decision on the discharge shall, however, only be taken at the next annual general meeting of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Kenneth MacNaughton as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited term of office.

As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- A. Richard Moore

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

A. R. Moore / L. Hamilton

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73108/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

SEA PILOT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 41.004.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2002, vol. 574, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

SEA PILOT INVESTMENTS S.A.

Signatures

(73198/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

IMMOBILIARE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 81.568.

L'an deux mille deux, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIARE INVEST S.A., ayant son siège social à L-4832 Rodange, 462, route de Longwy, R.C. Luxembourg section B numéro 81.568, constituée suivant acte reçu le 21 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 977 du 8 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de L-4832 Rodange, 462, route de Longwy à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4832 Rodange, 462 route de Longwy à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 52, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73297/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

IMMOBILIARE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 81.568.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(73298/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

ROAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 83.486.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour la Société.

(73201/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

VALADRET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 55.967.

L'an deux mille deux, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VALADRET, S.à r.l., ayant son siège social à L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.967, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 1996, publié au Mémorial C page 27142 N° 566 du 5 novembre 1996.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Conversion du capital en euros.
- 2.- Transfert du siège social de L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires à Bereldange, 68, rue du X Octobre.
- 3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 4.- Modification de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social.
- 5.- Constat de cession de 25 parts sociales de la société de Monsieur Jean-Claude Hugon à Monsieur Nico Hansen.
- 6.- Constat de cession de 475 parts sociales de la société de Madame Nathalie Delaite à Monsieur Jean Bellion.
- 7.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.
- 8.- Nomination d'un nouveau conseil de gérance
- 9.- Modification afférente de l'article 9 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois en euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1998 à EUR 1,-=LUF 40,3399. Le capital social après conversion s'élèvera à arrondi douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires à Bereldange, 68, rue du X Octobre et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le siège social de la société est établi à Bereldange.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la vente de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la restauration et l'achat de boissons, notamment de vins et de spiritueux, l'importation et l'exportation de ces produits, ainsi que la participation dans des affaires similaires déjà existantes ou à créer et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.»

Le notaire instrumentant a attiré l'attention des associés sur la nécessité d'obtenir une autorisation préalable pour exercer les activités plus amplement décrites dans l'objet social.

Quatrième résolution

L'assemblée constate les cessions de parts sociales suivantes, intervenues préalablement:

- Monsieur Jean-Claude Hugon a cédé à Monsieur Nico Hansen, vingt-cinq parts sociales de la société
- Madame Nathalie Delaite a cédé à Monsieur Jean Bellion, quatre cent soixante-quinze parts sociales de la société.

Cinquième résolution

Suite aux prédites cessions de parts sociales et à la conversion du capital en euros, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par cinq cents (500) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean Bellion, quatre cent soixante-quinze parts sociales	475
2.- Monsieur Nico Hansen, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cinq cents parts sociales	<u>500</u>

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau conseil de gérance:

- *Gérants administratifs:*
- Monsieur Jean Bellion, indépendant, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Nico Hansen, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Aleksandar Djukanovic, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- *Gérant technique:*
- Monsieur Marco Nunes, agent commercial, demeurant à Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article neuf des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 136S, fol. 42, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73299/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

VALADRET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 55.967.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(73300/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

208 INSTALLATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the nineteenth of September.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

- 1.- Mr David Nicholson, employee, residing in UK-S35, Sheffield, Chapeltown, 32, Crakehall Road, (United Kingdom).
- 2.- Mrs Susan Margaret Frith, without profession, residing in UK-S6 Sheffield, Hillsborough, 8, Farndale Road, (United Kingdom).

Both are here represented by Mrs Michèle Grisard, private employee, residing in Allondrelle, (France), by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of 208 INSTALLATION S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Windhof.

It may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which

would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company has for purpose in Luxembourg and abroad, for its account or the account of third party, or in participation with third parties:

- the placement of various and in particular metal and glass frontings;
- the catch of interests in some form that it is, and in particular by subscription or purchase of all transferable securities, shares, obligations, shares or bonds, quoted or not quoted, in all the companies or firms made up or to constitute under whatever form that it is, industrial, commercial, financial, agricultural, movable, real or different.

And more generally, it can carry out all industrial, commercial or financial, movable or immovable operation which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to further their development or extension.

The company can contract loans, with or without guarantee, and to stand security for other persons or companys.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) each.

The shares are in bearer form.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandates of the members of the Board of Directors cannot exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

The company will be bound in any circumstances by the obligatory signature of the managing director of the company, having the capacity to exercise the activities described in the previous purpose, in conformity with the rules fixed by the Luxembourg «Ministère des Classes Moyennes» and the chairman of the Board of Directors or by the joint signatures of all directors of the company.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Thursday of June at 11.00 a.m. at the Company's Head Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2002.

2.- The first General Meeting will be held in the year 2003.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- Mr David Nicholson, employee, residing in UK-S35, Sheffield, Chapeltown, 32, Crakehall Road, (United Kingdom), five hundred shares	500
2.- Mrs Susan Margaret Frith, without profession, residing in UK-S6 Sheffield, Hillsborough, 8, Farndale Road, (United Kingdom), five hundred shares	500
Total: one thousand shares	1,000

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred and fifty Euros.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Anthony Price, managing director, residing in UK-S35 2UE Sheffield, 58, Housley Park, (United Kingdom).
 - b) Mr Ian Gough, contracts manager, residing in UK-CHI 5AY Chester, 9, Highfield Road, (United Kingdom), Chairman of the Board of Directors.
 - c) Mrs Jane Rhodes, accounts administrator, residing in UK-S78 7NF Sheffield, 149, Lupton Road, (United Kingdom).
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
Mr Christopher Woodhead, accountant, residing in UK-S8 7FE Sheffield, 158, Hemper Lane Greenhill, (United Kingdom).
- 4.- The Company's registered office shall be in L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- Following the faculty offered by article seven (7) of the articles of incorporation, the meeting delegates the daily management of the company to Mr Anthony Price, prenamed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Windhof, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- Monsieur David Nicholson, employé, demeurant à UK-S35, Sheffield, Chapeltown, 32, Crakehall Road, (Royaume-Uni).
- 2.- Madame Susan Margaret Frith, sans état, demeurant à UK-S6 Sheffield, Hillsborough, 8, Farndale Road, (Royaume-Uni).

Toutes les deux sont ici représentées par Madame Michèle Grisard, employée privée, demeurant à Allondrelle, (France), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de 208 INSTALLATION S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Windhof.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, ou en participation avec des tiers:

- le placement de façades diverses et notamment métalliques et de verre;

- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, et notamment par souscription ou achat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres, cotés ou non cotés, dans toutes les sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelle que forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières, immobilières ou autres.

Et plus généralement, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Les actions sont au porteur.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, et du président du conseil d'administration ou par la signature conjointe de tous les administrateurs de la société.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur David Nicholson, employé, demeurant à UK-S35, Sheffield, Chapeltown, 32, Crakehall Road, (Royaume-Uni), cinq cents actions	500
2.- Madame Susan Margaret Frith, sans état, demeurant à UK-S6 Sheffield, Hillsborough, 8, Farndale Road, (Royaume-Uni), cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Anthony Price, managing director, demeurant à UK-S35 2UE Sheffield, 58, Housley Park, (Royaume-Uni).
 - b) Monsieur Ian Gough, contracts manager, residing in UK-CHI 5AY Chester, 9, Highfield Road, (Royaume-Uni), président du conseil d'administration.
 - c) Madame Jane Rhodes, accounts administrator, residing in UK-S78 7NF Sheffield, 149, Lupton Road, (Royaume-Uni).
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Christopher Woodhead, comptable, residing in UK-S8 7FE Sheffield, 158, Hemper Lane Greenhill, (Royaume-Uni).
- 4.- Le siège de la société est établi à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été fixée à six ans.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept (7) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Anthony Price, préqualifié.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Grisard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2002, vol. 520, fol. 24, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2002.

J. Seckler.

(73362/231/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

GAULINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.445.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des détenteurs de parts sociales de la société, tenue l'an deux mille un (2002), le 2 septembre, à 14.00 heures, à son siège social à Luxembourg, que les détenteurs de parts sociales ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission du gérant Monsieur Bernard Pranzetti.
2. Toutes décharges de son mandat sont données à Monsieur Pranzetti, gérant démissionnaire.
3. Nomination d'un nouveau gérant, la société UVENSIS S.A. établie et ayant son siège social à: Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
4. Rédaction, enregistrement, acceptation de la procuration générale annexée à la présente faite à M^e Serva, avocat, demeurant à Valadier 00193 Rome - Italie, aux fins de représentation de la société.
5. Souscription à hauteur de 50% du capital social de la société ROMITEUR avec siège social à Timisoara. (Roumanie).

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Mersch, le 7 octobre 2002, vol. 128, fol. 99, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(73370/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

SHENZIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle «Le 2000».

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ATLANTICA HOLDING, avec siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean-Marie Detourbet, manager, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg;

2.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000»,

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Brigitte Siret, secrétaire, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formée une société anonyme sous la dénomination de SHENZIE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Livange.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euro (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convention du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associé ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ses fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII: Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Par tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La société anonyme ATLANTICA HOLDING, prédésignée, neuf cent cinquante actions	950
2.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., prédésignée, cinquante actions	50

Total: mille actions 1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent cinquante euro.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs pour six ans:
 - a) Monsieur Thomas Van Pul, directeur de société, demeurant à F-84700 Sorgues, route d'Entraigues, Z.A. la Marquette (France);
 - b) La société anonyme ATLANTICA HOLDING, avec siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000»;
 - c) La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000».

3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2008.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-3378 Livange, Zone Industrielle Centre d'affaires «Le 2000».

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Thomas Van Pul, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes les opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous notaire le présent acte

Signé: Detourbet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2002, vol. 520, fol. 24, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff.(signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2002.

J. Seckler.

(73360/231/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

TL FLEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme SHENZIE S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle Centre d'affaires «Le 2000»,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Thomas Van Pul, directeur de société, demeurant à F-84700 Sorgues, route d'Entraigues, Z.A. la Marquette (France);

2.- Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formée une société anonyme sous la dénomination de TL FLEURS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente en gros de fleurs coupées.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euro (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convention d'un président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts de l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associé ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ses fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV: Année sociale - Répartition des bénéficiaires

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII: Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Par tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La société anonyme SHENZIE S.A., prédésignée, neuf cents actions	900
2.- Madame Nora Brahimi, préqualifiée, cent actions	100
	<hr/>
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent cinquante euro.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:

2.- Sont nommés administrateurs de la société:

a) Monsieur Thomas Van Pul, directeur de société, demeurant à F-84700 Sorgues, route d'Entraigues, Z.A. la Marquette (France);

b) Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg;

c) La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000».

3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2008.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué Monsieur Thomas Van Pul, prédésigné, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes les opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous notaire le présent acte

Signé: Van Pul, Brahimi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2002, vol. 520, fol. 24, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff.(signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 octobre 2002.

J. Seckler.

(73359/231/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

LUX-HOPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 25, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 36.181.

L'an deux mille deux, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Adriano Da Silva Carvalho, technicien en bâtiment, demeurant à L-8026 Strassen, 7, rue Feyder, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Gualterio Alves Da Costa, constructeur civil, et son épouse Madame Maria Madalena De Oliveira Figueiredo, décoratrice, demeurant ensemble à L-2173 Weimerskirch, 10, rue Munchen-Tesch, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Weimerskirch, le 10 septembre 2002.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les mandants représentés comme dit ci-dessus, sont les seuls associés, respectivement gérants de la société à responsabilité limitée LUX-HOPT, S.à r.l., avec siège social à L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 28 janvier 1991, publié au Mémorial C, numéro 299 du 2 août 1991, dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 18 janvier 1996, publié au Mémorial C, numéro 194 du 17 avril 1996, inscrite au registre de commerce près le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg sous le numéro B 36.181.

Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite le comparant agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant agissant en sa dite qualité décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- Euro (un EURO), de sorte que le capital social sera de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-sept cents (12.394,67 EUR) et de supprimer la désignation de la valeur des parts.

Deuxième résolution

Le comparant agissant en sa dite qualité décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de cent cinq Euros trente-trois cents (105,33 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-sept cents (12.394,67 EUR) à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), sans création de parts nouvelles par un apport en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant sur le vu de pièces justificatives.

Troisième résolution

Le comparant agissant en sa dite qualité décide d'instaurer une nouvelle valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, le comparant agissant en sa dite qualité décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont réparties actuellement comme suit:

1) Monsieur Gualterio Alves Da Costa, prénommé, quatre cent cinquante parts sociales	450
2) Madame Maria Madalena De Oliveira Figueiredo, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	<u>500</u> »

Cinquième résolution

Le comparant agissant en sa dite qualité décide de transférer le siège de la société de L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude, à L-1880 Luxembourg, 25, rue Pierre Krier.

En conséquence de ce qui précède la première phrase de l'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Le deuxième alinéa de l'article 5 reste inchangé.

Sixième résolution

Le comparant agissant en sa dite qualité décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que dorénavant le premier alinéa de l'article deux des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise générale du bâtiment et de construction ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.»

Le deuxième alinéa de l'article 2 reste inchangé.

Frais

Tous les frais et honoraires dûs en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant agissant en ses dites qualités a déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités connu du notaire par ses nom, prénom usuel, états et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Da Silva Carvalho, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2002, vol. 882, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2002.

B. Moutrier.

(73366/272/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

LUX-HOPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 25, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 36.181.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 septembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2002.

B. Moutrier.

(73367/272/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

PARADIMMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le trente septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) La société ETABLISSEMENT NEU, SUCCESEUR JEAN-MARIE ARENS, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie Arens, ingénieur-technicien, demeurant à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg, agissant tant en sa qualité d'associé unique que de gérant unique de la société.

2) Monsieur Jean-Marie Arens, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de PARADIMMO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, l'assemblée des actionnaires pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention et la location d'immeubles en tout genre ainsi que la promotion immobilière, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières de toute nature à favoriser l'accomplissement de son objet social ainsi que toutes autres opérations complémentaires à cet objet.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, lorsque ces sociétés ou entreprises sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son développement ou l'extension de ses activités, ou lorsque l'objet de ces sociétés est analogue ou connexe au sien.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou le favorisent.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats concernant la gestion journalière.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence en date de ce jour pour finir le 31 décembre 2002.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de juin de chaque année à 9 heures 30 au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations, et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.000 (mille) actions comme suit:

1.- La société ETABLISSEMENT NEU, SUCCESSEUR JEAN-MARIE ARENS, société à responsabilité limitée, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Jean-Marie Arens, préqualifié, une action	1

Total: mille actions 1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) chacune par des apports en espèces, de sorte que la somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de treize mille Euros (EUR 13.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean-Marie Arens, ingénieur-technicien, demeurant à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg;
- Maître Claude Werer, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99, avenue du Bois;
- La société ETABLISSEMENT NEU, SUCCESSEUR JEAN-MARIE ARENS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Cinquième résolution

Le siège de la société est établi à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant les administrateurs élus se sont réunis et ont décidé à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Jean-Marie Arens, préqualifié, administrateur-délégué de la société.

Il aura le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: J.-M. Arens, C. Werer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 14CS, fol. 59, case 10. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 octobre 2002.

T. Metzler.

(73364/222/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

BROCKFORD DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (in liquidation).

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.799.

Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated September 19, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., a company with registered office at 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by A. Richard Moore, Director, and by Laura Hamilton, Director,

acting in its capacity as sole shareholder of BROCKFORD DEVELOPMENTS, S.à r.l. with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed, on October 26, 1998.

Following the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company, the sole shareholder took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

First resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company with effect from September 17, 2002.

A decision on the discharge shall, however, only be taken at the next annual general meeting of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Kenneth MacNaughton as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited term of office.

As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- A. Richard Moore

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

A. R. Moore / L. Hamilton

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73109/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.976.

MM. Attilio Leonardo Lentati, Pietro Modiano et Emilio Gnutti ont démissionné en date du 27 septembre 2002, de leur fonction de membre du conseil de surveillance de la société EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.C.P.A., ayant son siège social au 45-47, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.C.P.A.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A.

Gérant unique

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73134/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.718.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 2002, le mandat du Réviseur indépendant a été renouvelé pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Frank N. Wagener, Directeur et Membre du Comité de Direction de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, André Poorters, Directeur adjoint de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, André Hochweiler, Secrétaire général, Directeur-Adjoint de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et Claude Schon, Directeur de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING BIL-LEASE

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Pasquasy / S. Misonne

Fondé de pouvoir / Attaché de direction

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73421/006/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.718.

Par décision du Conseil d'administration du 5 mars 2002 le régime des signatures a été fixé de la façon suivante:

Signature A: (Disposition sur les comptes de la Société et Correspondance)

- Les Administrateurs:

MM. Frank N. Wagener

André Hochweiler et

Claude Schon

- L'Administrateur-délégué:

M. André Poorters

- Le Directeur:

M. Marc Hoferlin

- Le responsable de la Comptabilité:

M. Philippe Houben

- Le comptable:

M. Eric Zazzi (Pour les transferts ne dépassant pas € 25.000,- et sans limitation pour les transferts entre comptes de la société)

Signature conjointe de deux porteurs de signature A.

Signature B: (Correspondance)

- Madame Christiane Steines-Wagner

- Mademoiselle Sandra Freilinger

- Madame Martine Stein

- Monsieur Michel Lux

Signature conjointe de deux personnes, dont une porteur de signature A non limitée.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING BIL-LEASE

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Pasquasy / S. Misonne

Fondé de pouvoir / Attaché de direction

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73422/006/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

**VANTICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. AVANTI N° 3 S.A.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.960.

In the year two thousand two, on the sixteenth day of September.
Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of VANTICO INTERNATIONAL S.A. (the «Company»), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on 29 November 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 97 of 28 January 2000. The articles of association of the Company (the «Articles») have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, pre-named, of 29 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 750 dated 12 September 2001. The Company is registered with the Luxembourg Trade & Companies Registry under the number B 72.960.

The Meeting is chaired by M^e Nina Togouna, lawyer, residing in Luxembourg who appoints as Secretary Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The Meeting appoints as Scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the bureau of the Meeting (the «Bureau»)).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 246,510,000 (two hundred and forty-six million five hundred and ten thousand) ordinary shares with a par value of CHF 2.50 (two Swiss Francs and fifty centimes) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of CHF 616,275,000.- (six hundred and sixteen million two hundred seventy-five thousand Swiss Francs) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Conversion of the existing shares into shares of the Company without nominal value and change of any corresponding reference in the Articles in accordance therewith;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of CHF 78,104,144 (seventy-eight million one hundred and four thousand one hundred and forty-four Swiss Francs), in order to bring the share capital from its present amount of CHF 616,275,000.- (six hundred and sixteen million two hundred and seventy-five thousand Swiss Francs) to an amount of CHF 694,379,144 (six hundred and ninety-four million three hundred and seventy-nine thousand one hundred and forty-four Swiss Francs) by way of the creation and issuance of 32,028,272 (thirty-two million twenty-eight thousand two hundred and seventy-two) ordinary shares of the Company without nominal value;
4. Waiver of its preferential subscription right by MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL SYNDICATIONS LIMITED;
5. Subscription to the increase specified under item 3. above, and payment of the consideration for the capital increase;
6. Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Articles to give it the following content:
«The corporate capital is set at (six hundred and ninety-four million three hundred and seventy-nine thousand one hundred and forty-four Swiss Francs (CHF 694,379,144) represented by two hundred and seventy-eight million five hundred and thirty-eight thousand two hundred and seventy-two (278,538,272) ordinary shares without nominal value, fully paid-up.»
7. Amendment in the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.
8. Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the existing shares of the Company into shares without nominal value and to change any corresponding reference in the Articles in accordance therewith.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of CHF 78,104,144 (seventy-eight million one hundred and four thousand one hundred and forty-four) Swiss Francs, in order to bring the share capital from its present amount of CHF 616,275,000.- (six hundred and sixteen million two hundred and seventy-five thousand Swiss Francs) to an amount of CHF 694,379,144 (six hundred and ninety-four million three hundred and seventy-nine thousand one hundred and forty-four Swiss Francs) by way of the creation and issue of 32,028,272 (thirty-two million twenty-eight thousand two hundred and seventy-two) ordinary shares without nominal value of the Company and the Meeting hereby issues such new ordinary shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to note that MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL SYNDICATIONS LIMITED («MGDC»), in its capacity as shareholder of the Company, has waived its preferential subscription right in respect of the above-mentioned increase of the share capital and it approves and accepts the subscription of the 32,028,272 newly issued ordinary shares as follows:

Subscription - Payment

VANTICO GROUP S.A., a société anonyme organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, hereby represented by Nina Togouna, prenamed, by virtue of a proxy given on September 16, 2002, declares to (i) subscribe to 32,028,272 (thirty-two million twenty-eight thousand two hundred and seventy-two) newly issued shares of the Company and (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of 3,000 shares (the «Shares») of VANTICO LIMITED, a company existing and organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at 2nd Floor, Imossi House, 1/5 Irish Town, Gibraltar, and a share premium of CHF 1.

The contribution of the Shares in an aggregate amount of CHF 78,104,145 is to be allocated as follows:

1. an amount of CHF 78,104,144 to the nominal share capital of the Company; and
2. the balance to be allocated to the premium reserve of the Company.

Pursuant to articles 26 - 1 and article 32 - 1 (5) of the Luxembourg Company Act, the Shares so contributed in kind have been the subject of a report prepared by DELOITTE & TOUCHE S.A., Réviseur d'entreprises, dated 16 September which concludes as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the 32,028,272 ordinary shares to be issued with no par value for a total value of CHF 78,104,144 and a share premium of CHF 1.»

The said auditor's report, as well as a copy of a contribution and subscription agreement dated 16 September 2002, regarding the contribution of the VANTICO LIMITED shares to the Company and the issuance of the new shares of the Company to VANTICO GROUP S.A., entered into by the Company and VANTICO GROUP S.A., after having been signed *in* varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

All the Shares are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholdings in the Company are as follows:

VANTICO GROUP S.A.	278,538,271	ordinary shares
MGDC	1	ordinary share

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which will henceforth have the following wording:

«The corporate capital is set at CHF 694,379,144 (six hundred and ninety-four million three hundred and seventy-nine thousand one hundred and forty-four Swiss Francs) represented by 278,538,272 (two hundred and seventy-eight million five hundred and thirty-eight thousand two hundred seventy-two) ordinary shares without nominal value, fully paid-up.»

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any lawyer or employee of BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Tax Exemption

As the contribution in kind consists of at least 65 % of the shares of VANTICO LIMITED, a company incorporated and having its registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Costs

The contribution, converted into euros, is valued at EUR 53,104,988.24.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 7,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the shareholders' attorney, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le seize septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de VANTICO INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 29 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 97 du 28 janvier 2000. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 750 du 12 septembre 2001. La Société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 72.960.

La séance est présidée par Maître Nina Togouna, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique. (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le bureau de l'Assemblée (le «Bureau»)).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations émises par les actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 246.510.000 (deux cent quarante-six millions cinq cent dix mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 2,50 CHF (deux francs suisses et cinquante centimes) chacune, représentant la totalité des actions émises avec droit de vote du capital social de la Société d'un montant de 616.275.000,- CHF (six cent seize millions deux cent soixante-quinze mille francs suisses), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion des actions existantes de la Société en actions sans valeur nominale et changement de toute référence correspondante dans les Statuts conformément à cela;

3. Augmentation du capital de la Société d'un montant de 78.104.144,- CHF (soixante-dix-huit millions cent quatre mille cent quarante-quatre francs suisses), afin de porter le capital social de son montant actuel de 616.275.000,- CHF (six cent seize millions deux cent soixante-quinze mille francs suisses) à un montant de 694.379.144,- CHF (six cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-quatre francs suisses) par la création et l'émission de 32.028.272 (trente-deux millions vingt-huit mille deux cent soixante-douze) actions ordinaires de la Société sans valeur nominale;

4. Renonciation à son droit préférentiel de souscription par MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL SYNDICATIONS LIMITED;

5. Souscription à l'augmentation de capital mentionnée sous le point 3. ci-dessus, et paiement des actions souscrites;

6. Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-quatre francs suisses (694.379.144,- CHF) représenté par deux cent soixante-dix-huit millions cinq cent trente-huit mille deux cent soixante-douze (278.538.272) actions ordinaires sans valeur nominale, entièrement libérées.»

7. Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat ou employé de BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société; et

8. Divers.

L'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir les actions existantes de la Société en actions sans valeur nominale et de changer toute référence correspondante dans les Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital la Société d'un montant de 78.104.144,- CHF (soixante-dix-huit millions cent quatre mille cent quarante-quatre francs suisses), afin de porter le capital social de son montant actuel de 616.275.000,- CHF (six cent seize millions deux cent soixante-quinze mille de francs suisses) à un montant de 694.379.144,- CHF (six cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-quatre francs suisses) par la création et l'émission de 32.028.272 (trente-deux millions vingt-huit mille deux cent soixante-douze) actions ordinaires de la Société sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de noter que MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL SYNDICATIONS LIMITED («MGDC»), en sa qualité d'actionnaire de la Société, a renoncé à son droit préférentiel de souscription concernant l'augmentation de capital susmentionnée et elle approuve et accepte la souscription des 32.028.272 actions ordinaires nouvellement émises comme suit:

Souscription - Paiement

VANTICO GROUP S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représentée par Nina Togouna, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2002, déclare (i) souscrire 32.028.272 (trente-deux millions vingt-huit mille deux cent soixante-douze) actions ordinaires de la Société nouvellement émises et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en 3000 actions (les «Actions») de VANTICO LIMITED, une société organisée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 2nd Floor, Imossi House, 1/5 Irish Town, Gibraltar, et une prime d'émission de 1,- CHF.

L'apport des Actions d'un montant total de 78.104.145,- CHF est à affecter comme suit:

1. un montant de 78.104.144,- CHF au capital social de la Société; et
2. la différence à la réserve de prime d'émission de la Société.

En vertu des articles 26 - 1 et article 32 - 1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, les Actions ainsi apportées en nature ont fait l'objet d'un rapport préparé par DELOITTE & TOUCHE S.A., Réviseur d'entreprises, daté du 16 septembre 2002 qui conclut comme suit:

«Sur base des procédures de vérification appliquées comme mentionné ci-dessus, nous sommes d'avis que la valeur de l'Apport est au moins égal aux 32.028.272 actions ordinaires qui doivent être émises sans valeur nominale pour une valeur totale de 78.104.144 et une prime d'émission d' 1,- CHF.»

Ledit rapport, ainsi que la copie d'un contrat d'apport et de souscription daté du 16 septembre 2002, concernant l'apport des actions de VANTICO LIMITED à la Société et l'émission des nouvelles actions de la Société à VANTICO GROUP S.A., conclu par la Société et VANTICO GROUP S.A., après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et du notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les Actions sont désormais à la libre disposition de la Société, la preuve en a été donnée au notaire soussigné. L'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société est comme suit:

VANTICO GROUP S.A.	278.538.271 actions ordinaires
MGDC	1 action ordinaire

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-quatre francs suisses (694.379.144,- CHF) représenté par deux cent soixante-dix-huit millions cinq cent trente-huit mille deux cent soixante-douze (278.538.272) actions ordinaires sans valeur nominale, entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat ou employé de BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY pour procéder pour le compte de la Société l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

Exonération fiscale

Compte tenu du fait que l'apport en nature consiste en au moins 65% des actions de VANTICO LIMITED, une société constituée et ayant son siège social au sein de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Frais

L'apport, converti en euros, est évalué à EUR 53.104.988,24.

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite de la présente augmentation de capital sont estimés à environ EUR 7.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'Anglais, déclare que le mandataire des actionnaires l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Togouna, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 49, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73317/211/254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

**FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FINANCIERE VERSAILLES S.A.).**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

In the year two thousand and two, on the September 19th, 2002.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of FINANCIERE VERSAILLES S.A., a «société anonyme» (joint stock company), having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, in process of registration, incorporated by deed dated on September 12, 2002, not yet published in the Mémorial C, and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Change of the legal form of the company, in order to transform it from joint stock company («société anonyme» - S.A.) into a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.)
- 2) Change of the name of the company into FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l.
- 3) Discharge to the directors of the S.A. company.
- 4) Discharge to the statutory auditor of the S.A. company.
- 5) Appointment of the managers.
- 6) Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the company without change of its essential characteristics and to reflect the resolutions to be taken about eventual particular clauses.
- 7) Decision about the treatment of the 60 % unpaid-up share capital at the time of the incorporation.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the legal form of the company, in order to transform it from a stock corporation («société anonyme» - S.A.) into a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.) and to restate completely the articles of association in order to adapt them to the new form of the company, without amendment to its essential elements, like its purposes.

Second resolution

The meeting resolved to change the name of the company into FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l.

Third resolution

The meeting resolved to give full discharge to the directors of the S.A. until today for the accomplishment of their mandate.

Fourth resolution

The meeting resolved to give full discharge to the statutory auditor of the S.A. until today for the accomplishment of his mandate.

Fifth resolution

The meeting appoints as manager until the end of the next Annual General Meeting to be held in Luxembourg:

- Mr Frederic Stevenin, partner, residing at 66 Cottesmore Court, Stanford Road, London W8 5QW, England.

Sixth resolution

In order to adapt the share capital to the new form of the company, the meeting resolved to decrease its amount by EUR 18,600.- (eighteen thousand and six hundred euros) in order to bring it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) to EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred euros), by way of relieving of the payment obligation by the shareholders of the balance unpaid on shares (paid up by them in cash to the extent of only 40 % (forty

per cent) at the moment of incorporation), and to increase the nominal value of the shares from EUR 1.25 (one euro twenty-five cents) each to EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Consequently, the 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) current shares are replaced by 496 (four hundred ninety-six) shares and allotted to the shareholders proportionally to their shareholding, like as follows:

<i>Shareholders</i>	<i>S.A. shares</i>	<i>S.à r.l. shares</i>
1.- P.A.I. Europe III-A FCPR	1,178 shares	24 shares
2.- P.A.I. Europe III-B FCPR	12,521 shares	250 shares
3.- P.A.I. Europe III-C FCPR	9,012 shares	180 shares
4.- P.A.I. Europe III-D FCPR	1,882 shares	38 shares
5.- P.A.I. Europe III-D2 FCPR	207 shares	4 shares
Total:	24,800 shares	496 shares

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, and the exchange of shares.

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective relieving in favour of the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial C.

It results of the annual accounts of the company, which shall remain here annexed, that its current value is at least equal to the nominal value of the issued capital.

Seventh resolution

The meeting decides to proceed to a full restatement of the articles of association in order to reflect the here-above resolutions and to adapt them to the new form of the company, by giving them the following wording:

BYLAWS

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of July 31, 1929 on Holding Companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred euros), represented by 496 (four hundred ninety-six) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FINANCIERE VERSAILLES S.A., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en phase d'enregistrement, constituée suivant acte reçu le 12 septembre 2002, pas encore publié dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par M. Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l.

3.- Décharge aux administrateurs de la société anonyme.

4.- Décharge à l'auditeur de la société anonyme.

5.- Nomination des gérants de la société à responsabilité anonyme.

6.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles et pour refléter les décisions à prendre au sujet d'éventuelles clauses particulières.

7.- Décision quant au traitement des 60 % du capital souscrit non libéré au moment de la constitution.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge aux administrateurs de la société anonyme pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge à l'auditeur de la société anonyme pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de nommer gérants de la société à responsabilité jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg:

M. Frederic Stevenin, associé, demeurant au 66 Cottesmore Court, Stanford Road, London W8 5QW, England.

Sixième résolution

Afin d'adapter le capital social à la nouvelle forme sociétaire de la société, l'assemblée a décidé de réduire son montant à concurrence de EUR 18.600,- (dix-huit mille six cents euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros), par dispense aux associés de leur obligation de libérer le solde impayé sur les actions (libérées en numéraire à concurrence de seulement 40% (quarante pour cent) lors de la constitution), et d'augmenter la valeur nominale des parts de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune à EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Par conséquent les 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions actuelles sont remplacées par 496 (quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales et réparties entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital. ainsi qu'il suit:

Associés	Actions S.A.	Parts S.à r.l.
1.- P.A.I. Europe III-A FCPR	1.178 actions	24 parts
2.- P.A.I. Europe III-B FCPR	12.521 actions	250 parts
3.- P.A.I. Europe III-C FCPR	9.012 actions	180 parts
4.- P.A.I. Europe III-D FCPR	1.882 actions	38 parts
5.- P.A.I. Europe III-D2 FCPR	207 actions	4 parts
Total:	24.800 actions	496 parts

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et à l'échange des actions contre des parts sociales.

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, la dispense effective aux associés de leur libération ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Il résulte des comptes annuels de la société, qui resteront ici annexés, que sa valeur nette actuelle est au moins équivalente à la valeur nominale du capital social souscrit.

Septième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

STATUTS

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros), représenté par 496 (quatre cent quatre-vingt seize) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 136S, fol. 44, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73318/211/406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

UNITED PRN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 70.851.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour la Société.

(73206/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

CWE PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: GBP 8,500.-.**Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.634.*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated September 19, 2002*

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., a company with registered office at 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by A. Richard Moore, Director, and by Laura Hamilton, Director, acting in its capacity as sole shareholder of CWE PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed, on March 6, 1998.

Following the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company, the sole shareholder took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

First resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thomas G. Wattles as manager of the Company with effect from September 17, 2002.

A decision on the discharge shall, however, only be taken at the next annual general meeting of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Kenneth MacNaughton as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited term of office.

As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- A. Richard Moore

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

A. R. Moore / L. Hamilton

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73110/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.782.

*Minutes of the circular resolutions of the Board of Directors (the «Directors») of SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A. (the «company») taken in compliance with the last paragraph of article 10 of the articles of incorporation**Agenda*

1. Acknowledgement of the resignation of Mr Thomas G. Wattles as a director of the company with effect from September 17, 2002 and co-optation of a new director with immediate effect in replacement of Mr Thomas G. Wattles.
2. Miscellaneous.

Whereas

Following the resignation of Mr Thomas G. Wattles as a director of the company with effect from September 17, 2002, it was proposed to co-opt Ms Laura Hamilton as a director of the company with immediate effect for a term to expire at the next general meeting of shareholders.

Resolved

To acknowledge the resignation, with effect from September 17, 2002, of Mr Thomas G. Wattles as a director of the company.

To co-opt Ms Laura Hamilton as a director in replacement of Mr Thomas G. Wattles with immediate effect for a term to expire at the next general meeting of shareholders.

It was further noted that this co-optation is subject to the approval of the next general meeting of shareholders and that discharge to the resigning director be sought from the next general meeting of shareholders.

September 19, 2002.

A. R. Moore Jr. / M. Duke

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73114/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

LONDON AND HENLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: GBP 10,000.-.**Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.651.*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated 19 September 2002*

LONDON AND HENLEY HOLDINGS S.A., a company with registered office at 25B, boulevard Royal L-2449 Luxembourg,

duly represented by

A. Richard Moore, Director,

acting in its capacity as sole shareholder of LONDON AND HENLEY, S.à r.l., with registered office at 25B, boulevard Royal L-2449 Luxembourg (the «Company») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed, on 17 July 1998.

Following the resignation of Mr Thomas Wattles as manager of the company, the sole shareholder took the following resolutions in accordance with the Articles of incorporation:

First resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thomas Wattles as manager of the company with effect from 17 September 2002;

A decision on the discharge shall, however, only be taken at the next annual general meeting of the company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Kenneth MacNaughton as manager of the company with immediate effect and for an unlimited term of office.

As a result of such appointment, the managers of the company are as follows:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- A. Richard Moore

LONDON AND HENLEY HOLDINGS S.A.

A. R. Moore

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73113/250/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

SC-ER SPECIAL OPPORTUNITY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.243.

*Minutes of the circular resolutions of the Board of Directors (the «Directors») of SC-ER SPECIAL OPPORTUNITY HOLDINGS S.A. (the «company») taken in compliance with the last paragraph of article 10 of the articles of incorporation**Agenda*

1. Acknowledgement of the resignation of Mr Thomas G. Wattles as a director of the company with effect from September 17, 2002 and co-optation of a new director with immediate effect in replacement of Mr Thomas G. Wattles.
2. Miscellaneous.

Whereas

Following the resignation of Mr Thomas G. Wattles as a director of the company with effect from September 17, 2002, it was proposed to co-opt Ms Laura Hamilton as a director of the company with immediate effect for a term to expire at the next general meeting of shareholders.

Resolved

To acknowledge the resignation, with effect from September 17, 2002, of Mr Thomas G. Wattles as a director of the company.

To co-opt Ms Laura Hamilton as a director in replacement of Mr Thomas G. Wattles with immediate effect for a term to expire at the next general meeting of shareholders.

It was further noted that this co-optation is subject to the approval of the next general meeting of shareholders and that discharge to the resigning director be sought from the next general meeting of shareholders.

September 19, 2002.

A. R. Moore Jr. / M. Duke

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73115/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

GARTNER IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.833.

Suite au remplacement de Madame Goergen par Monsieur Clesse lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2002 tenue au siège social, concernant la composition du conseil d'administration, il est procédé aux modifications suivantes:

A remplacer: Madame Goergen Tetyana, administrateur demeurant au 7 am Weier, L-3914 Mondercange.

A inscrire: Monsieur Philippe Clesse à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à L-6231 Bech, 1, Becher Millen, administrateur.
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
- Monsieur Philippe Clesse, commerçant, demeurant à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73116/320/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

WAICOR INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 40.767.

Suite au remplacement de Madame Goergen par Monsieur Clesse lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2002 tenue au siège social, concernant la composition du conseil d'administration de la société, il est procédé aux modifications suivantes:

A remplacer: Madame Goergen Tetyana, administrateur demeurant au 7 am Weier, L-3914 Mondercange.

A inscrire: Monsieur Philippe Clesse à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à L-6231 Bech, 1, Becher Millen, administrateur.
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
- Monsieur Philippe Clesse, commerçant, demeurant à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73117/320/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

T.L.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 73.885.

Suite au remplacement de Madame Tetyana Goergen par Monsieur Philippe Clesse lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2002, concernant la composition du conseil d'administration de la société, il est procédé aux modifications suivantes:

A biffer: Madame Tetyana Goergen, administrateur demeurant au 7 am Weier, L-3914 Mondercange.

A inscrire: Monsieur Philippe Clesse à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à L-6231 Bech, 1, Becher Millen, administrateur.
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
- Monsieur Philippe Clesse, commerçant, demeurant à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73118/320/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

ARTI LICENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 82.261.

Suite au remplacement de Madame Goergen par Monsieur Clesse lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2002 tenue au siège social, concernant la composition du conseil d'administration de la société, il est procédé aux modifications suivantes:

A remplacer: Madame Goergen Tetyana, administrateur demeurant au 7 am Weier, L-3914 Mondercange.

A inscrire: Monsieur Philippe Clesse à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à L-6231 Bech, 1, Becher Millen, administrateur.
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
- Monsieur Philippe Clesse, commerçant, demeurant à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73119/320/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

HUISLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 64.937.

Suite au remplacement de Madame Goergen par Monsieur Clesse lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2002 tenue au siège social, concernant la composition du conseil d'administration de la société, il est procédé aux modifications suivantes:

A remplacer: Madame Goergen Tetyana, administrateur demeurant au 7 am Weier, L-3914 Mondercange.

A inscrire: Monsieur Philippe Clesse à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à L-6231 Bech, 1, Becher Millen, administrateur.
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
- Monsieur Philippe Clesse, commerçant, demeurant à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73120/320/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

IMMOBILIERE GENERALE DES PAYS-BAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 70.074.

Suite au remplacement de Madame Goergen par Monsieur Clesse lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2002 tenue au siège social, concernant la composition du conseil d'administration de la société, il est procédé aux modifications suivantes:

A remplacer: Madame Goergen Tetyana, administrateur demeurant au 7 am Weier, L-3914 Mondercange.

A inscrire: Monsieur Philippe Clesse à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à L-6231 Bech, 1, Becher Millen, administrateur.
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
- Monsieur Philippe Clesse, commerçant, demeurant à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73121/320/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

M.A.P. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.699.

Suite au remplacement de Madame Georgen par Monsieur Clesse lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2002 tenue au siège social, concernant la composition du conseil d'administration de la société, il est procédé aux modifications suivantes:

A remplacer: Madame Goergen Tetyana, administrateur demeurant au 7 am Weier, L-3914 Mondercange.

A inscrire: Monsieur Philippe Clesse à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à L-6231 Bech, 1, Becher Millen, administrateur.
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
- Monsieur Philippe Clesse, commerçant, demeurant à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73122/320/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

NORWEST UNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.564.

Suite au remplacement de Madame Georgen par Monsieur Clesse lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2002 tenue au siège social, concernant la composition du conseil d'administration de la société, il est procédé aux modifications suivantes:

A remplacer: Madame Goergen Tetyana, administrateur demeurant au 7 am Weier, L-3914 Mondercange.

A inscrire: Monsieur Philippe Clesse à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à L-6231 Bech, 1, Becher Millen, administrateur.
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
- Monsieur Philippe Clesse, commerçant, demeurant à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73123/320/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

PBZ LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 81.677.

Suite au remplacement de Madame Georgen par Monsieur Clesse lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2002 tenue au siège social, concernant la composition du conseil d'administration de la société, il est procédé aux modifications suivantes:

A remplacer: Madame Goergen Tetyana, administrateur demeurant au 7 am Weier, L-3914 Mondercange.

A inscrire: Monsieur Philippe Clesse à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à L-6231 Bech, 1, Becher Millen, administrateur.
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
- Monsieur Philippe Clesse, commerçant, demeurant à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73124/320/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

LISTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.307.

Suite au remplacement de Madame Goergen par Monsieur Clesse lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2002 tenue au siège social, concernant la composition du conseil d'administration de la société, il est procédé aux modifications suivantes:

A remplacer: Madame Goergen Tetyana, administrateur demeurant au 7 am Weier, L-3914 Mondercange.

A inscrire: Monsieur Philippe Clesse à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à L-6231 Bech, 1, Becher Millen, administrateur.
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
- Monsieur Philippe Clesse, commerçant, demeurant à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73125/320/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

EUROMEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.900.

Suite au remplacement de Madame Goergen par Monsieur Clesse lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2002 tenue au siège social, concernant la composition du conseil d'administration de la société, il est procédé aux modifications suivantes:

A remplacer: Madame Goergen Tetyana, administrateur demeurant au 7 am Weier, L-3914 Mondercange.

A inscrire: Monsieur Philippe Clesse à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à L-6231 Bech, 1, Becher Millen, administrateur.
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
- Monsieur Philippe Clesse, commerçant, demeurant à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73126/320/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

LA PIERRE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 83.761.

Suite au remplacement de Madame Goergen par Monsieur Clesse lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2002 tenue au siège social, concernant la composition du conseil d'administration de la société, il est procédé aux modifications suivantes:

A remplacer: Madame Goergen Tetyana, administrateur demeurant au 7 am Weier, L-3914 Mondercange.

A inscrire: Monsieur Philippe Clesse à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à L-6231 Bech, 1, Becher Millen, administrateur.
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
- Monsieur Philippe Clesse, commerçant, demeurant à B-6760 St Remy/Virton, 48, rue de Buré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73127/320/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

S.E.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.278.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2001

1) *Conseil d'Administration*

Administrateur délégué:

Monsieur André Depiesse, son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Administrateurs:

Monsieur André Depiesse, son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Madame Carole Lefèvre épouse Depiesse, son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Monsieur Francis Depiesse, son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

2) *Commissaire aux comptes*

Madame Martine Romain, son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

3) *Conversion du capital en euros*

L'assemblée générale décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de LUF 2.750.000,- à EUR 68.170,72, à partir du 1^{er} janvier 2002.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de EUR 579,28 pour le porter de son montant actuel de EUR 68.170,72 à EUR 68.750,- par incorporation de réserves.

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: Le capital social est fixé à la somme de soixante-huit mille sept cent cinquante (68.750,-) Euros, représenté par deux mille sept cent cinquante (2.750) actions de vingt-cinq (25,-) Euros chacune, entièrement libérées.

4) *Affectation du résultat*

Le bénéfice de l'exercice 2000 d'un montant de LUF 399.876,- est affecté de la façon suivante:

- Réserve légale	19.994,- LUF
- Résultat reporté	379.882,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DES P.M.E., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 86, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73157/514/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.746.

Extract of the resolutions taken at the Board of Directors of 11th June 2002

The board ratifies the election of Mr Akbar Ali Habib as director of FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Luxembourg.

Further to his election the board of directors is composed by:

- Mr Masood Humaid Malik Al Harthy, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,
- Mr Qais Mohamed Al Yousef, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,
- Mr Mukhtar M. Hasan, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,
- Mr Yousuf Salman Al Saleh, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,
- Mr Shabir Moosa Abdullah, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,
- Mr Akbar Ali Habib, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman.

For true copy

On behalf of FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 574, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73130/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.746.

Extract of the resolutions taken at the Board of Directors of July 30th, 2002

1) The board took note and accepted Mr Yousuf Salman Al Saleh's resignation from the board of directors of FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Luxembourg, further to his resignation letter dated July 3, 2001 and ratifies the cooptation of Mr Darius Framroze as director of FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Luxembourg.

Further to his election the board of directors is composed by:

- Mr Masood Humaid Malik Al Harthy, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,
- Mr Qais Mohame Al Yousef, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,
- Mr Mukhtar M. Hasan, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,
- Mr Shabir Moosa Abdullah, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,
- Mr Akbar Ali Habib, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,
- Mr Darius Framroze, po box 1949, postal code 114, Jibroo, Sultanate of Oman.

2) Mr Moore Stephens, with registered office at 16, vallée Marconi, B.P. 260, L-2012 Luxembourg be appointed as statutory auditor of FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Luxembourg, for the financial year ended December 31st, 2001.

For true copy

On behalf of FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 574, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73131/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.746.

Extract of the resolutions taken at the board of directors of 10th November 2001

The board approved the transfer of its company from its current address L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

For true copy

On behalf of FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 574, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73133/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.
